

Rapport N° 8

Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2016

Demande de crédits supplémentaires de CHF 234'000.- au budget 2016, entièrement compensés à hauteur de CHF 234'000.-, pour un montant net nul.

Nyon, le 23 octobre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La commission des finances (COFIN) s'est réunie le 21 septembre 2016 pour l'examen du préavis n° 8 - Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2016.

Les commissaires suivants étaient présents : Mesdames Chiara Montecchio, Chloé Besse et Géraldine Limborg, et Messieurs Pierre Girard, Jacques Pittet, André Francis Cattin, Hans Rasmus Nilsson, Bastien Clerc, Xavier Paredès, Yves Felix, Yvan Rytz, Frédéric Tschuy et Jacky Colomb et Luciano De Garrini (président et rapporteur).

Monsieur David Vogel était excusé.

Monsieur Claude Uldry, Municipal des finances, Madame Ying Cottier, Cheffe du Service des finances et Monsieur Lionel Thorens, collaborateur au Service des finances, ont également pris part à cette séance. La commission tient à les remercier pour leurs explications et les réponses aux questions des commissaires.

2. Position de la COFIN

La COFIN recommande au Conseil d'accepter le préavis 8 Crédits Supplémentaires 1^{ère} série au budget 2016. Les crédits supplémentaires soumis au vote de notre Conseil sont les conséquences en résumé de maladies de longues durées, d'un accident de travail et de la prise en charge de personnel selon les termes d'un contrat de prestations entre les SIN et le Service intercommunal des Eaux de Chéserey, Grens et Eysins (SIECGE).

Ces dépassements sont totalement compensés. Il n'y a donc pas de conséquence financière sur le budget 2016. En revanche, la COFIN constate une fois de plus que la problématique des absences de longue durée n'est toujours pas totalement résolue. Selon le dernier rapport de la commission de gestion (COGES) sur la gestion de l'administration en 2015, un chapitre traite de cette problématique. Plusieurs mesures sont prévues, notamment l'annualisation du temps de travail, la mise en place d'un cadre d'analyses selon la méthode « Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail » (MSST) et le fameux règlement ou nouveau statut du personnel. Ces mesures ne sont pas encore totalement mises en place, ce qui ne permet pas de mesurer leurs bienfaits à l'heure actuelle. La COFIN ne désespère pas de ne plus devoir accepter des crédits supplémentaires dus à des absences pour des maladies de longue durée, signe que les conditions de travail des collaborateurs de la Ville de Nyon se seront améliorées.

En ce qui concerne l'accident de l'un des collaborateurs des SIN, la COFIN n'a pas de commentaire particulier sur l'effet financier, étant donné que la dépense est totalement compensée.

Enfin, après de longues négociations, le SIECGE et les SIN, par la Municipalité, ont conclu un contrat de prestations. Ce contrat donne le mandat aux SIN pour l'ensemble de la gestion et de l'exploitation des installations de la SIECGE, de manière similaire au partenariat avec la SAPAN depuis 1983. Il en résulte la prise en charge de 1.5 EPT par les SIN, financé par le SIECGE. La COFIN n'a pas de commentaire financier particulier concernant cette nouvelle activité, si ce n'est qu'elle se réjouit que les SIN aient trouvé ce nouveau débouché.

3. Crédit supplémentaire pour le Service des Sports, manifestations et maintenance

Il s'agit du remplacement de 2 personnes étant en congé maladie de longue durée. Ces ressources devant être remplacées rapidement, la dépense a été rapidement engagée pour du personnel auxiliaire (compte 3012).

Le dépassement est de CHF 95'000, entièrement compensé par les remboursements de traitements. Suivant la pratique comptable de la Ville, la compensation financière, liée à des remboursements d'absences maladie, est comptabilisée dans le service RRH (compte 130).

Un commissaire a demandé si les coûts de ces absences ne devaient pas être transférés au SAG afin de faire apparaître ces coûts dans un seul service. Remettant peut-être à plus tard la formalisation d'une position de la COFIN à ce sujet, la commission trouverait néanmoins intéressant que des indicateurs de gestion du personnel soient mis en place, afin de suivre notamment l'évolution de cette problématique. La COGES serait la commission compétente pour recevoir ces indicateurs.

Comme décrit plus haut, la COFIN n'est toujours pas satisfaite de ces absences de longue durée récurrentes. Elle recommande néanmoins d'accepter ce crédit supplémentaire.

4. Crédit supplémentaire pour les Services industriels

Il s'agit du remplacement d'une personne ayant subi un accident. Cette ressource devant être remplacée rapidement, la dépense a été rapidement engagée pour l'engagement de personnel temporaire (compte 3080).

Le dépassement est de CHF 87'000, entièrement compensé par les remboursements de traitements. Suivant la pratique comptable de la Ville, la compensation financière, liée à des remboursements d'absences maladie, est comptabilisée dans le service concerné (compte 800).

La COFIN recommande d'accepter ce crédit supplémentaire.

5. Crédit supplémentaire pour les Services industriels

Il s'agit de la prise en charge de 1.5 EPT suite à la signature d'un contrat de prestations entre les SIN et le SIECGE, financée par la facturation à ce dernier des prestations des SIN. A noter que ces prestations ne feront pas l'objet d'une section spécifique dans la structure comptable des SIN, mais seront comptabilisées dans le compte général 800 – « S.I. Service administratif ».

Le dépassement est de CHF 52'000, entièrement compensé par la facturation au SIECGE.

La COFIN recommande d'accepter ce crédit supplémentaire.

6. Conclusion

La COFIN recommande donc au Conseil d'accepter le préavis 8 Crédits Supplémentaires 1^{ère} série au budget 2016 mais exprime son ressenti habituel de déjà-vu.

Les absences de longue durée sont encore une réalité en 2016. La COFIN ne peut que constater que malgré ses vœux récurrents de voir la situation s'améliorer, malgré les études approfondies de la COGES, la problématique n'est toujours pas résolue. Nous espérons tous que les mesures

prises en début d'année porteront leurs fruits rapidement. Néanmoins, le cas de l'accident aux SIN, tout comme les dépassements concernant les absences de longue durée, n'entraînent pas de question financière de la COFIN, ces dépassements étant totalement compensés.

Enfin, les SIN ont trouvé un nouveau partenariat avec le Service intercommunal des Eaux de Chéserey, Grens et Eysins (SIECGE) et la COFIN s'en réjouit. Il s'agit d'une dépense supplémentaire en 2016, mais le contrat de prestations prévoit la facturation à ce partenaire des prestations des SIN. L'effet est donc nul pour 2016 et suivant.

En conclusion, la COFIN, unanime, recommande au Conseil d'accepter ces crédits supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 8 concernant les « crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2016 »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- au Service des Sports, manifestations et maintenance, crédit entièrement compensé comme suit :

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	95'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements	<u>CHF</u>	<u>-95'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 87'000.- aux Services industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

800.3080.00 – Personnel temporaire	CHF	87'000.-
<i>Compensé par :</i>		
800.4361.00 – Remboursements de traitements	<u>CHF</u>	<u>-87'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer un crédit de CHF 52'000.- aux Services industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

800.3011.00 – Traitements	CHF	52'000.-
<i>Compensé par :</i>		
800.4399.01 – Prestations de sous-traitance pour le SIECGE	<u>CHF</u>	<u>-52'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

La commission :

Mesdames

Géraldine LIMBORG, Chloé BESSE, Chiara MONTECCHIO

Messieurs

Xavier PAREDES, Jacques PITTET, Bastien CLERC, Yvan RYTZ, Yves FELIX, Hans Rasmus NILSSON, Frédéric TSCHUY, Pierre GIRARD, André Francis CATTIN, David VOGEL
Jacky COLOMB, Luciano DE GARRINI (président et rapporteur)